

# rapport d'activité 2025



# SOMMAIRE

3

## INTRODUCTION

4

## MISSION DU CAWAB

5

## FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

Historique

Les membres et instances du CAWAB

8

## POLITIQUE TRANSVERSALE D'ACCESSIBILITÉ

Décret accessibilité de la Région wallonne

Travaux transversaux

11

## ACTIONS ET PROJETS

Mobilité

Bâtiments et espaces ouverts au public

Élections

Communication et numérique

Logement

Tourisme

23

## COMMUNICATION DU CAWAB

Les canaux de communication

26

## COMPTES ANNUELS 2025

Rentrées

Dépenses

27

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

# INTRODUCTION

Alors que les avancées en matière d'accessibilité restent encore trop souvent ponctuelles et insuffisamment coordonnées, le CAWAB a poursuivi ses efforts en 2025 pour faire évoluer les politiques et le cadre réglementaire.



Ce travail s'est inscrit dans un contexte institutionnel marqué par l'absence de gouvernement de plein exercice en Région bruxelloise, limitant les marges d'action à ce niveau de pouvoir.

Dans la continuité de ses priorités stratégiques, le CAWAB a accordé une attention particulière à la construction d'un cadre légal structurant, notamment à travers le projet de décret accessibilité en Région wallonne. Cette dynamique s'est traduite par un travail soutenu de plaidoyer, de concertation avec les autorités publiques et de production d'analyses et recommandations.

Parallèlement, le Collectif s'est impliqué dans de nombreux espaces de concertation et de suivi, lui permettant de contribuer concrètement à la conception et à l'évaluation des politiques publiques, tout en intégrant les réalités vécues par les personnes en situation de handicap.

Ses actions couvrent un large éventail de thématiques - mobilité, cadre bâti, communication et numérique, logement, participation citoyenne - en combinant travail de fond et actions plus opérationnelles.

En s'appuyant sur l'expertise de ses membres et les retours de terrain, le CAWAB poursuit ainsi un objectif constant : faire émerger des avancées cohérentes, concrètes et durables vers une société pleinement accessible et inclusive.

# MISSION DU CAWAB

Les membres du CAWAB se mobilisent pour défendre et promouvoir l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans l'esprit de la [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#) auprès des responsables politiques, des pouvoirs publics et des opérateurs publics et privés. Ensemble, ils militent pour une société accessible qui garantit l'autonomie, l'inclusion et l'épanouissement de toutes et tous.



Dans une dynamique permanente de concertation, le CAWAB s'appuie sur l'expertise et l'expérience de ses membres. Pour maximiser l'impact de ses actions, le CAWAB suit des priorités stratégiques et met en œuvre des initiatives au bénéfice du plus grand nombre et qui favorisent des changements structurels et durables.

Pour atteindre ses objectifs, le CAWAB utilise notamment les leviers d'action suivants : sensibilisation, plaidoyer politique, définition, validation et diffusion de référentiels, action en justice, représentation,...

Le Collectif joue un rôle essentiel en soutenant le travail de plaidoyer de ses membres. Il n'intervient cependant pas au niveau local et ne se substitue pas à l'action de ses membres. Par conséquent, le CAWAB ne fournit pas de conseils techniques ni d'audits d'accessibilité et ne traite pas les demandes ou signalements individuels.

Animés par leur engagement solidaire, les membres du CAWAB œuvrent pour bâtir un avenir accessible et inclusif pour toutes et tous.

# FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

## Historique

Le CAWAB, Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, a été créé en 2006 sous la forme d'une association de fait. Les associations se réunissaient régulièrement pour traiter les actions qu'elles souhaitaient mener collectivement. En 2016, une asbl a été constituée, et depuis 2017 une équipe de permanents est en place pour assurer la gestion journalière des actions du Collectif et le représenter auprès de ses interlocuteurs.

## Les membres et instances du CAWAB

Fin 2025, le CAWAB comptait 22 associations membres.

### Membres effectifs

ABMM  
Association Belge contre les  
Maladies neuro-Musculaires

ACCESS-I

ALTÉO

AMT CONCEPT  
Accès et Mobilité pour Tous

ACCESSANDGO-ABP

ESENCA

ATINGO

EQLA

FFSB  
Fédération Francophone des Sourds  
de Belgique

GEH  
Groupe d'Entraide aux Hémiplegiques

INCLUSION

INFO-SOURDS

LIGUE-BRAILLE

ŒUVRE FÉDÉRALE LES AMIS DES  
AVEUGLES ET MALVOYANTS

PASSE LE MESSAGE À TON VOISIN

PASSE MURAILLE

PLAIN-PIED

SISW  
Service d'Interprétation des Sourds  
de Wallonie

### Membres adhérents

ACSEH  
Association des Centres et Services  
Bruxellois pour Personnes en  
situation de Handicap

APEDAF  
Association de Parents d'Enfants  
Déficients Auditifs Francophones

LIGUE BELGE DE LA SCLÉROSE EN  
PLAQUES

KINUMAI

## Les 22 associations membres



### Composition du Conseil d'Administration

Au 31.12.25, le CA était constitué de :

- DEMARTIN Stéphanie
- MESSAOUDI Ouïam
- NICOLAÏ Joël
- PEETERS Nino
- SNOECK Vincent
- BODART Nicolas
- DABEUX Thomas
- DEVALET Marie-Florence
- TAMDITI Khadija

### Composition de l'équipe permanente

Au 31.12.25, l'équipe permanente était constituée de :

- ANGELO Mathieu, Directeur
- DEVUYST LEDECQ Emmanuelle, Chargée de plaidoyer
- GENTY Pierre, Chargé de projets mobilité
- PINTUS Frédérique, Chargée de communication
- THIEREN Marilou, Assistante de direction

## La concertation avec les membres du CAWaB

Le travail du Collectif repose sur les retours de terrain, l'expérience et l'expertise des associations membres. Pour assurer cette concertation, chaque membre désigne au sein de son organisation, un « référent CAWaB » qui s'engage à participer aux réunions et à répondre aux sollicitations du Collectif. La personne référente peut s'appuyer sur ses collègues ou les bénéficiaires de son association pour alimenter les avis, les positions et les actions du CAWaB.

Au cours de l'année 2025, les référents des associations membres se sont réunis cinq fois en réunion plénière. Ces réunions permettent aux membres du CAWaB d'échanger sur les sujets de fonds et d'actualités, et d'alimenter ses avis et positions sur base des retours de terrain et de l'expertise des membres. Certaines discussions ont été approfondies au sein de groupes de travail et par l'équipe permanente.

L'assemblée générale de juin a eu lieu en présentiel, celle de décembre a été reportée au mois de janvier 2026. Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises pour guider les orientations stratégiques de l'association.



# POLITIQUE TRANSVERSALE D'ACCESSIBILITÉ

Face aux lacunes persistantes et à l'absence de cadre global contraignant, le CAWaB a identifié plusieurs leviers d'action stratégiques. Ces priorités visent à structurer les politiques publiques en renforçant les obligations en matière de cadre bâti, de mobilité et de communication.

Ci-après sont présentées les actions menées par le CAWaB en 2025 pour traduire concrètement ces priorités en actions de plaidoyer.

## Décret accessibilité de la Région wallonne

Le CAWaB accompagne activement l'AVIQ et la Région wallonne dans l'élaboration du futur décret accessibilité, en mettant à disposition son expertise de terrain et celle de ses membres.

Ce travail a impliqué plusieurs rencontres institutionnelles, notamment :

- des recherches et échanges avec le Ministère luxembourgeois des Solidarités afin d'analyser leur cadre législatif;
- l'élaboration, avec l'AVIQ, d'une note d'orientation et d'une première proposition de plan de travail ;
- plusieurs réunions avec les cabinets du Ministre Coppieters (handicap, solidarités), du Ministre-Président Dolimont, du Ministre Desquesnes (mobilité et aménagement du territoire) ;
- des rencontres régulières avec l'AVIQ, mais également avec le SPW TLPE.
- l'identification de plusieurs enjeux transversaux, notamment en lien avec le logement, la performance énergétique, la mobilité,...

Quatre groupes de travail internes ont également été constitués afin de formuler des propositions de principes et de définitions :

1. l'accessibilité de la communication ;
2. l'accessibilité des événements ;
3. l'accessibilité du cadre bâti et des espaces ouverts au public ;
4. un groupe technique réunissant les services conseils en accessibilité et Access-i

## Travaux transversaux

Afin de défendre l'accessibilité de manière transversale dans les politiques régionales, le CAWaB est membre et intervient de façon régulière pour alimenter tant les avis du Conseil Consultatif Wallon de la Personne en situation de Handicap (CCWPSH) que les avis du Conseil Bruxellois de la Personne en situation de handicap.

Depuis l'année 2025, le CAWaB agit au sein des comités miroirs du NBN (institut belge de normalisation) afin de veiller à la prise en compte des besoins en termes d'accessibilité dans les normes discutées au niveau international.

## Assises bruxelloises de l'accessibilité - 2ème édition

Le CAWaB a organisé la deuxième édition des Assises de l'Accessibilité le mardi 3 juin 2025 aux Ateliers des Tanneurs.

L'événement a permis de faire le point sur l'accessibilité à Bruxelles et de présenter les projets et avancées en cours. Plusieurs acteurs du secteur sont intervenus, notamment Visit.Brussels, Bruxelles-Logement, Bruxelles-Mobilité, la STIB, la SNCB, le Centre de recherche routière (CRR) et le Secrétariat Général du Comité interministériel du handicap de France avec une présentation inspirante des pratiques françaises en matière d'accessibilité de la communication d'Etat.



## Audition en Commission « Égalité des chances » du Parlement bruxellois

Début juillet, le CAWaB a été entendu par la Commission « Égalité des chances » du Parlement bruxellois. Cette audition a permis de présenter les priorités du Collectif, de rappeler les enjeux structurels qui freinent encore la mise en œuvre de l'accessibilité et d'insister sur le respect des engagements pris par les partis via la « Charte de l'accessibilité ».

## Interpellations politiques

À l'occasion de la [Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité du 30 avril 2025](#), le CAWaB a adressé une trentaine de courriers à des responsables politiques issus de différents niveaux de pouvoir.

Ces interpellations visaient à rappeler :

- l'importance d'inscrire, dans les politiques publiques, un objectif clair d'accessibilité à 15 ans;
- la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du futur décret wallon ;
- les enjeux liés à la mobilité piétonne, au logement, aux services publics et aux sites internet ;
- l'entrée en vigueur imminente de l'European Accessibility Act et les défis de sa transposition.

## Directive européenne sur l'accessibilité des produits et services

L'entrée en vigueur de la directive européenne relative à l'accessibilité des produits et services constitue une avancée importante. Elle prévoit l'accessibilité de nombreux équipements (comme les distributeurs de billets, terminaux de paiement ou smartphones) et étend les obligations d'accessibilité à plusieurs services essentiels, y compris dans les secteurs bancaires, des transports, des télécommunications et du commerce en ligne.

Cependant, le CAWaB a alerté sur le manque de préparation à sa mise en œuvre. À ce stade, peu d'informations sont disponibles quant à sa transposition en droit belge, et aucune procédure claire n'a été définie pour assurer le contrôle, la sanction ou le signalement des manquements.

De plus, aucune campagne d'information d'envergure n'a été prévue à destination des secteurs concernés, ce qui limite fortement la portée effective de cette nouvelle réglementation. Dans ce contexte, le CAWaB a également contribué à porter ces enjeux dans le débat politique, notamment via une question parlementaire et un avis coordonné au sein de la plateforme des conseils consultatifs.

### Le CAWaB est actif au sein de:

- ▶ Conseil Consultatif Wallon des Personnes en Situation de Handicap - CCWPSH
- ▶ Conseil Bruxellois des Personnes en Situation de Handicap - CBPSH
- ▶ Belgian Disability Forum BDF
- ▶ Comités miroirs de normalisation - NBN - JTC 11 (Accessibilité de l'environnement bâti) et JTC 12 (Design for All)

# ACTIONS ET PROJETS

## Mobilité

L'accessibilité de la chaîne du déplacement reste une priorité majeure pour le CAWaB. Elle conditionne l'autonomie et la participation sociale des personnes en situation de handicap et ne peut plus relever de mesures ponctuelles ou non contraignantes.



En 2025, le CAWaB poursuit son plaidoyer auprès des responsables politiques afin de :

- fixer réglementairement une échéance pour la mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne du déplacement ;
- programmer de manière cohérente et progressive l'accessibilité de la voirie piétonne et des transports en commun, incluant les arrêts, le matériel roulant, la formation du personnel, les services d'assistance, l'information à quai et à bord ainsi que la billetterie ;
- garantir une alternative au déplacement pour toute personne confrontée à des obstacles ou ne pouvant accéder au réseau de transport régulier.

Le CAWaB assure un suivi actif des plans d'action menés en Région bruxelloise et en Wallonie, en collaboration avec les opérateurs de transport, les administrations et les autorités politiques.

Au niveau fédéral, il interpelle les décideurs, Infrabel et la SNCB afin que les investissements ferroviaires permettent une accessibilité en autonomie à moyen et long terme.

## Mobilité en Wallonie

### ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU « LETEC »

#### Qualité de service – Étude de terrain sur l'accessibilité du réseau TEC

En octobre 2025, le CAWaB a réalisé 46 trajets tests sur le réseau TEC afin d'évaluer l'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant. L'embarquement autonome a échoué dans 47,8 % des cas, soit près d'un trajet sur deux. Lorsque l'embarquement échoue, la rampe d'accès n'est pas déployée dans 86,4 % des cas. Par ailleurs, la fonction d'agenouillement du bus n'est pas utilisée dans 61,5 % des embarquements à des arrêts pourtant praticables. Dans 48,6 % des cas, le chauffeur ne réagit pas au bouton demandant la sortie de la rampe. Au total, des obstacles ont été observés dans près de 70 % des trajets testés. Ces résultats mettent en évidence un écart important entre l'accessibilité prévue et l'accessibilité réellement vécue par les usagers.

Malgré la généralisation des bus équipés de rampes et la formation du personnel de conduite, l'étude met en évidence de nombreux obstacles à l'embarquement et au débarquement pour les utilisateurs de fauteuil roulant. Ces constats confirment que l'accessibilité effective du réseau reste insuffisante et que des améliorations structurelles et organisationnelles sont nécessaires pour garantir un accès équitable aux transports publics wallons.

#### Nouveau Contrat de Service Public

À la demande du cabinet du Ministre Desquesnes, une réécriture du Contrat de Service Public de l'OTW a été engagée. Dans ce cadre, le CAWaB a été sollicité pour les

aspects liés à l'accessibilité et a formulé des propositions visant à inscrire une stratégie structurante à l'horizon de 15 ans, en cohérence avec le futur décret accessibilité et la réforme de l'arrêté de 1976. Ces propositions ont été analysées par l'AOT puis transmises à l'OTW afin d'en évaluer la faisabilité et les implications budgétaires, des arbitrages politiques restent attendus.

#### Tram de Liège

La mise en service du tram de Liège a fait l'objet d'un suivi attentif de la part du CAWaB et des associations locales, tant en amont qu'après le lancement du réseau. Plusieurs visites de terrain ont été organisées, dont l'une en présence de responsables politiques, afin d'identifier les enjeux liés à la sécurité et à l'accessibilité de l'espace public concerné par le projet.

Les premières évaluations après la mise en service font apparaître des constats contrastés. Si des éléments positifs sont relevés, notamment en matière de matériel roulant et de conception des arrêts, des difficultés persistent, en particulier au niveau des pôles multimodaux, de la qualité des annonces sonores et de l'accessibilité des traversées piétonnes. Par ailleurs, la lisibilité et la détectabilité des zones de rails dans les espaces piétons restent insuffisantes pour les personnes déficientes visuelles.

### Comment planifier un trajet fiable quand seuls 27,5 % des arrêts sont audités en Wallonie ?



## POLITIQUE RÉGIONALE WALLONNE

### Réforme de l'arrêté de 1976 relatif à la police des transports

En 2025, le CAWaB est resté pleinement engagé dans le processus de réforme de l'arrêté de 1976 relatif à la police des transports à travers sa participation active au Comité de pilotage chargé de l'élaboration du futur décret. Les thématiques abordées concernent les obligations en matière d'accès au matériel roulant, aux infrastructures, l'accès à l'information voyageurs et la formation du personnel.

Il n'existe en Région wallonne pas de réglementation spécifique en matière d'accessibilité des transports publics, ce décret constitue dès lors un enjeu fondamental pour améliorer concrètement la mobilité des personnes en situation de handicap.

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT 107 SUITE À LA RÉALISATION DU GUIDE DU CAWAB POUR UN BUS ACCESSIBLE

Dans le prolongement de la rédaction du Guide du CAWaB pour la conception et l'acquisition d'un bus accessible, élaboré en collaboration étroite avec l'OTW, le CAWaB a contribué à une dynamique de plaidoyer à l'échelle internationale. Ce travail de fond a servi de base à une intervention initiée de manière conjointe par plusieurs pays auprès des Nations Unies à Genève visant à faire évoluer le Règlement ONU n°107, qui encadre la conception et la construction des autobus.

### Réforme TPMR

Dans le cadre de la réforme du dispositif TPMR, visant à transférer la mission actuellement assurée par l'OTW vers la Région (SPW MI), avec une gestion reposant sur une sous-traitance aux opérateurs spécialisés, le CAWaB a pris part aux Groupes de travail afin de veiller à la prise en compte des besoins des usagers.

Les échanges portant principalement sur les modalités de subventionnement et sur l'équilibre économique du système, cette participation a été essentielle pour que les enjeux liés à la qualité de service pour les personnes en situation de handicap ne soient pas relégués au second plan.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le CAWaB a été actif dans la rédaction de fiches pour le nouveau plan d'action présenté en fin d'année aux Etats Généraux de la Sécurité Routière. Ces actions devraient améliorer la qualité des traversées piétonnes et la sécurité aux abords des chantiers pour les usagers des trottoirs.

### Le CAWaB est actif au sein de :

- ▶ Comité de pilotage « PMR » de l'OTW (inactif en 2025)
- ▶ Comité de pilotage « Analyse du service perçu » (AOT) (en charge de l'enquête de satisfaction des clients du groupe LETEC)
- ▶ CESE - Pôle Mobilité
- ▶ Conseil Supérieur Wallon Sécurité Routière - CSWSR
- ▶ Organes de Consultation des Bassins de Mobilité - OCBM
- ▶ COPIL AR76 et COPIL réforme TPMR

## Mobilité à Bruxelles

### Le CAWaB est actif au sein de :

- ▶ Commission Régionale de la Mobilité (CRM plénière)
- ▶ CRM Section Modes Actifs (CRM - MA)
- ▶ CRM Section PMR (CRM-PMR)
- ▶ Comité tripartite – Evaluation qualité de service
- ▶ Taskforce Accessibilité de Bruxelles-Mobilité
- ▶ Taskforce Piétons de Bruxelles-Mobilité

## ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU STIB

### Renforcement du dialogue et du suivi opérationnel

Le dialogue entre le CAWaB et la STIB a été intensifié afin d'assurer un suivi rapproché du plan de mise en accessibilité du réseau. Plusieurs rencontres ont été organisées avec les directions opérationnelles concernées, notamment l'assistance en station, la gestion des arrêts de surface, la direction bus et la direction en charge de l'accessibilité, permettant d'aborder de manière concrète les principaux défis rencontrés.

Par ailleurs, le CAWaB a rejoint le comité tripartite réunissant la STIB, Bruxelles Mobilité et plusieurs associations. Ce comité est chargé de l'évaluation de la qualité du service sur la base de dispositifs de clients mystères. Cette participation s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le CAWaB sur l'analyse de l'accessibilité du réseau.

En outre, le CAWaB a réalisé 21 trajets sur les réseaux bus et tram de la STIB. Cette mission avait un caractère prospectif pour le réseau tram et visait, pour le bus, à prendre le pouls de la situation sur le terrain en parallèle des premières mesures réalisées par le sous-traitant de la

STIB. Les résultats se sont révélés globalement positifs, avec 90 % des trajets en bus effectués de manière autonome.

### Service Taxibus

#### Tensions sur l'offre et suivi des décisions

La réduction temporaire de l'offre de Taxibus intervenue en cours d'année a constitué un point d'attention majeur pour le CAWaB. Cette décision a entraîné des conséquences concrètes pour plusieurs usagers, dont certains se sont retrouvés sans solution de mobilité adaptée. Face à cette situation, le CAWaB a multiplié les interpellations auprès des autorités compétentes et de la STIB, afin de faire valoir les droits des personnes en situation de handicap et de demander une concertation élargie impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Ces démarches ont contribué à la décision de la STIB de rétablir en novembre un niveau de service basé sur l'offre de 2024.

## POLITIQUES RÉGIONALES ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

### Bornes de recharge pour véhicules électriques

En 2025, le CAWaB s'est investi dans le groupe de travail « Bornes de recharge accessibles à tous », mis en place par Bruxelles Mobilité afin d'accélérer le déploiement de solutions de recharge électrique accessibles en Région bruxelloise. À travers sa participation active, le CAWaB a veillé à ce que les besoins et contraintes des personnes

en situation de handicap soient intégrés dans l'élaboration d'une stratégie à la fois ambitieuse et réaliste, couvrant les recharges en voirie et hors voirie. Le CAWaB a contribué aux échanges visant à consolider les critères d'accessibilité et à orienter les choix stratégiques nécessaires à leur mise en œuvre effective.

## Mobilité fédérale

### Le CAWaB est actif au sein de :

- ▶ Plateforme d'information et de dialogue sur l'accessibilité du Rail (SPF Mobilité)
- ▶ Comité consultatif des voyageurs ferroviaires – CCVF
- ▶ « GT SNCB » et « GT Mobilité et accessibilité » du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH)

## ACTION EN JUSTICE CONTRE LA SNCB

L'action en justice menée avec Unia concernant le déploiement des rampes, par les accompagnateurs de train, dans les gares accessibles a été jugée en février 2025. La Juge n'a cependant pas suivi l'argumentaire du CAWaB et de Unia. Bien que reconnaissant une distinction

indirecte, le Tribunal a estimé que garantir une assistance systématiquement aux personnes se présentant sur les quais (avec ou sans réservation) était déraisonnable au regard des contraintes invoquées par la SNCB.



## ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU SNCB

En 2025, le CAWaB a contribué de manière soutenue aux travaux relatifs à l'accessibilité du transport ferroviaire en alimentant les opérateurs, administrations et autorités compétentes avec son expertise de terrain. À travers ces contributions, le CAWaB a formulé des recommandations précises portant sur l'amélioration de l'information voyageurs (accessibilité des gares, équipements disponibles, composition des trains), le renforcement de l'assistance, l'évolution du matériel roulant, l'optimisation des outils numériques ainsi que la meilleure prise en compte des retours des usagers. Les échanges ont également porté sur plusieurs évolutions opérationnelles, telles que l'extension de l'assistance dans les gares.

Par ailleurs, le CAWaB a pris part aux réflexions stratégiques à long terme relatives à l'accessibilité du rail pour une « vision accessibilité du rail 2040 », en défendant la mise en place d'un cadre juridique contraignant en matière d'accessibilité, le développement de solutions d'assistance dans toutes les gares et un renforcement de la gouvernance en concertation avec les associations représentatives.

Enfin, son implication dans les dynamiques européennes lui a permis de relayer les constats et attentes du terrain dans les travaux d'évolution des normes d'accessibilité ferroviaire (STI PMR).

## ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES À LA GARE DE MONS

À la suite de signalements émanant de ses associations membres, le CAWaB a été convié à une visite de terrain à la gare de Mons, en présence de la SNCB, d'Infrabel et de représentants locaux. Cette démarche visait à objectiver les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et à nourrir un dialogue constructif avec les responsables de l'infrastructure ferroviaire et de ses abords.

Cette visite a permis d'identifier plusieurs points d'amélioration, notamment en ce qui concerne la configuration et la continuité des lignes de guidage podotactiles, l'emplacement du point de rendez-vous du service d'assistance « B for You », ainsi que l'accessibilité des guichets et la lisibilité des écrans d'information.

## EUROSTAR- DESIGN DU FUTUR MATÉRIEL ROULANT

Dans le cadre du renouvellement de sa flotte, Eurostar a associé le CAWaB aux réflexions relatives au design du futur matériel roulant. Le CAWaB a participé aux échanges menés avec un panel d'utilisateurs et d'experts, afin de défendre une approche de design inclusif dès la conception du projet. Les travaux ont porté sur des éléments clés

tels que l'aménagement intérieur, les cheminements, les espaces dédiés aux personnes en fauteuil roulant et l'accessibilité des sanitaires. Le CAWaB a veillé à ce que les besoins des personnes en situation de handicap soient pris en compte. Des phases de test sur maquette sont prévues, que le CAWaB suivra avec attention.

## STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ - HANDYPARK

L'application fédérale Handypark, destinée au contrôle du stationnement des personnes en situation de handicap, a été lancée le 5 mai 2025. Son déploiement repose sur l'adhésion volontaire des gestionnaires de stationnement, ce qui limite à ce stade son implémentation en Wallonie.

Face à cette situation, le CAWaB a interpellé l'Union des Villes et Communes de Wallonie afin d'encourager une appropriation plus large de l'outil.

# Bâtiments et espaces ouverts au public

**L'accessibilité des bâtiments et des espaces ouverts au public est un prérequis à l'accès aux services, à l'emploi, aux commerces, à la vie culturelle et sociale. En 2025, le CAWaB rappelle que ce droit doit être garanti de manière structurelle.**

## Les revendications du CAWaB

### MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME CONTRAIGNANT

Le CAWaB revendique la mise en place d'un programme contraignant qui :

- impose la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité pour chaque bâtiment ouvert au public ;
- impose la programmation des travaux de mise en accessibilité ;
- fixe une échéance réaliste et ambitieuse pour la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments;

- impose l'obtention d'une certification et la communication sur le niveau d'accessibilité des bâtiments.

Ces exigences concernent également les espaces ouverts au public tels que les parcs, places, espaces verts et plaines de jeux. Les événements organisés dans ces lieux doivent également être rendus systématiquement accessibles.

### RESPECT DES PRESCRIPTIONS DU CODT ET RRU

Sur le terrain, le CAWaB agit pour faire évoluer, mais surtout pour faire respecter, les prescriptions d'accessibilité inscrites dans le CoDT et le RRU. Il plaide

pour un renforcement des formations, des certifications, des contrôles et des sanctions afin de garantir l'effectivité des règlements d'urbanisme.

### DÉCRET ACCESSIBILITÉ EN RÉGION WALLONNE

En 2025, le CAWaB a concentré ses efforts sur les travaux liés à l'élaboration du décret accessibilité en Région wallonne, en y défendant une approche structurante et

contraignante en matière d'accessibilité des bâtiments et des espaces ouverts au public.

### BRUXELLES

À Bruxelles, l'absence de gouvernement de plein exercice n'a pas permis d'engager de nouvelles avancées structurelles dans ce domaine au cours de l'année.

# Élections

L'accessibilité des élections est une condition essentielle de l'exercice du droit de vote. Le CAWaB défend l'accessibilité des bureaux de vote, des dispositifs de vote et des campagnes électorales. Il promeut également une communication électorale claire et accessible ainsi qu'une évaluation des mesures mises en œuvre par les communes et les régions afin d'en renforcer l'effectivité.

Après les scrutins de 2024, le CAWaB a été associé à plusieurs processus d'évaluation dont les constats alimentent les réflexions en cours en vue des prochaines échéances électorales, tant au niveau fédéral que local et d'autant plus essentiel que les supports de vote actuels arrivent en fin de vie.

## Évaluation de l'accessibilité des élections communales à Bruxelles

La Région bruxelloise, via Bruxelles Pouvoirs locaux, a confié au CAWaB la réalisation d'un sondage à destination des personnes en situation de handicap.

L'enquête, diffusée en ligne, visait à identifier les obstacles limitant l'accès au vote ainsi qu'à formuler des recommandations d'amélioration. [Les résultats mettent en évidence plusieurs freins importants](#), affectant notamment la participation, l'autonomie et la confidentialité du vote des personnes concernées.

Autant de recommandations transmises à l'équipe en charge de l'organisation des élections communales pour la Région lors de la remise des résultats du sondage.

## Evaluation des élections locales en Région Wallonne

En Wallonie, un sondage similaire a été réalisé par le SPW Intérieur et Action Sociale et auquel le CAWaB a été associé via le groupe de travail sur l'accessibilité des élections.

Les principaux obstacles identifiés concernaient l'accessibilité des abords des bureaux de vote ainsi que la disponibilité de places de parking PMR. Ces éléments confirment l'importance de travailler sur l'ensemble de la chaîne d'accessibilité, au-delà du seul acte de vote.

Les conclusions de cette évaluation alimentent nos rencontres avec les ministres compétents et le contenu du projet de décret accessibilité en Région wallonne.

Par ailleurs, le CAWaB a été sollicité pour contribuer à un groupe de réflexion initié par Les Engagés sur cette question et une proposition de résolution devrait être soumise à la Chambre des Représentants début 2026.

### Le CAWaB est actif au sein de :

- ▶ Groupe de travail fédéral sur l'accessibilité des élections
- ▶ GT Élections du SPW IAS
- ▶ GT Elections de Bruxelles Pouvoirs Locaux

# Communication et numérique

L'information et la communication sont essentielles pour l'inclusion et l'autonomie des personnes en situation de handicap. Pourtant, en 2025, trop peu de canaux et de messages sont encore accessibles.



Le CAWaB demande de :

- définir un cadre légal imposant l'accessibilité de l'information et de la communication des organismes publics et d'intérêt général ;
- définir, avec le secteur, les critères d'accessibilité à respecter, notamment en matière d'accessibilité numérique, de contrastes, de sous-titrage, de traduction en langue des signes et en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) ;
- rendre accessibles l'ensemble des canaux de contact et de prise de rendez-vous ;
- garantir, pour les personnes présentant un risque de fracture numérique, l'accès à des guichets physiques pour toute démarche administrative.

Malgré l'entrée en vigueur de la Directive européenne imposant l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des services publics, de nombreuses non-conformités persistent.

Le CAWaB milite pour une application effective de ces normes, l'imposition de sanctions en cas de non-respect, la formation des professionnels de la communication et du numérique, ainsi que le recours obligatoire à des experts en accessibilité pour vérifier, valider, conseiller et certifier les dispositifs concernés.

## ACCESSIBILITÉ DES SITES INTERNET : CONSTATS ET PLAIDOYER

Le CAWaB a poursuivi ses actions de plaidoyer en faveur d'une meilleure application des normes d'accessibilité numérique. Le CAWaB a rencontré l'ensemble des administrations chargées du contrôle de l'accessibilité des sites internet et applications des services publics afin de rappeler les besoins du terrain et de veiller à l'application des normes en vigueur.

À Bruxelles, les travaux menés dans le cadre du nouveau Plan d'appropriation numérique porté par Paradigm constitueront une opportunité pour défendre des objectifs ambitieux en matière d'accessibilité. Le CAWaB a notamment insisté sur la nécessité d'atteindre rapidement un niveau élevé de conformité aux critères d'accessibilité.

La question de la gouvernance reste toutefois problématique: le contrôle étant actuellement assuré par Equal.brussels, en contradiction avec le principe de handistreaming. Dans ce contexte, le CAWaB a réuni plusieurs administrations (Equal, Easy.brussels, Connect-IT et Paradigm) afin d'identifier des pistes d'amélioration. Une convergence s'est dégagée autour de la nécessité de doter Paradigm des moyens nécessaires pour assurer à la fois le pilotage, le contrôle et l'accompagnement des organismes publics.

En Wallonie, le CAWaB a interpellé les Ministres compétents sur le non-respect des normes d'accessibilité numérique et sur le manque de clarté dans la répartition des compétences. Les échanges avec l'Agence du Numérique

ont mis en évidence plusieurs difficultés structurelles : manque de ressources humaines, absence de registre des sites concernés et absence de capacité d'accompagnement des organismes après évaluation.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les moyens apparaissent également limités, bien qu'une équipe dédiée travaille sur ces enjeux au sein de l'ETNIC. Le CAWaB a par ailleurs tenu un stand sur la « non-accessibilité » des sites et applications

des organismes publics lors du salon de l'accessibilité organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au niveau fédéral, les constats sont similaires. Le SPF BOSA réalise un nombre limité d'audits chaque année et développe actuellement une nouvelle échelle d'évaluation plus fine. Toutefois, des lacunes importantes subsistent, notamment en matière de suivi, de contrôle et de mise en conformité.

## REQUÊTE EN ANNULATION CONTRE BRUXELLES NUMÉRIQUE

Le CAWaB s'est joint à 23 acteurs de la société civile bruxelloise pour introduire en août 2024 une requête en annulation à l'encontre de l'article 13 de l'ordonnance « Bruxelles numérique » devant la Cour constitutionnelle au motif qu'il est susceptible de discriminer les personnes en situation de vulnérabilité numérique. [La Cour a rejeté la demande d'annulation le 25.09.2025](#) tout en clarifiant l'interprétation qui doit être faite des dispositions maintenues :

Il n'est possible de déroger à la triple garantie (accueil

physique, service téléphonique et voie postale), qu'à condition que le niveau de service soit au minimum équivalent et que les dérogations ne soient pas numériques.

Enfin il n'est pas permis de déroger à la triple garantie au motif d'une charge disproportionnée.

Fort de ces constats, le CAWaB poursuit ses interpellations en vue d'une réelle accessibilité numérique, à fortiori pour les services publics dans un contexte de digitalisation croissante.

## ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNICATION ET OUTILS SPÉCIFIQUES

Au-delà des sites internet, le CAWaB s'est également penché sur d'autres dimensions de l'accessibilité de la communication.

Une enquête en ligne a notamment été lancée sur les boucles à induction magnétique (BIM) – les résultats seront publiés en 2026 –, afin de mieux comprendre leur usage et leur déploiement.

Ces travaux s'inscrivent dans une approche plus large visant à améliorer l'accessibilité de l'ensemble des supports et canaux de communication, au bénéfice de toutes et tous.

Le projet de décret wallon sur l'accessibilité porté par le CAWaB comporte un chapitre en la matière.

Par ailleurs, la brochure [« Handistreaming, comment adapter votre communication à tous ? »](#), a été mise à jour par le CAWaB et ses membres, pour Equal Brussels.

# Logement

**L'accès à un logement accessible et adaptable demeure un enjeu majeur pour l'autonomie des personnes en situation de handicap.**

**Les membres du CAWaB agissent au sein du consortium « Construire Adaptable » qui vise à promouvoir le logement adaptable, à accompagner les professionnels et à travailler à la définition des critères de conception de ce type de logement.**

**Il milite également pour une augmentation de la disponibilité de logements accessibles, tant dans le logement social que dans les logements privés.**

## Le logement adapté et adaptable en Wallonie

En Région wallonne, le CAWaB a poursuivi le suivi des travaux du Consortium Construire Adaptable. [Un nouveau guide a été réalisé](#) avec les partenaires pour illustrer le référentiel du logement adaptable mis à jour avec le secteur de la construction.

Le CAWaB a par ailleurs engagé des échanges avec le Cabinet de la Ministre Neven, afin de défendre une prise en compte du logement adaptable dans la politique wallonne et y compris dans le futur décret accessibilité.

Les échanges ont mis en évidence un intérêt pour le développement de cette thématique, notamment à travers la diffusion des outils mis en place par le Consortium, la sensibilisation du grand public, l'information et l'accompagnement des professionnels, ainsi que la certification des projets.

## Bruxelles : conception et harmonisation des référentiels

À Bruxelles, un travail important a été mené en vue d'harmoniser les critères relatifs aux logements adaptés et adaptables. Cette démarche, pilotée par Access And Go en collaboration avec les opérateurs publics (SLRB, CityDev, Fonds du Logement) et des experts en accessibilité, a permis d'aboutir à l'élaboration d'un référentiel commun. Le CAWaB était membre du comité d'accompagnement de cette mission.

### Le CAWaB est actif au sein de :

- ▶ Consortium construire Adaptable
- ▶ Conseil Consultatif Logement - CCL (inactif en 2025)

### Le CAWaB est actif au sein de :

- ▶ GT Inclusion Numérique de Paradigm (Bxl)

# Tourisme

L'accessibilité du tourisme constitue un levier essentiel d'inclusion, tant pour les visiteurs que pour les habitants. Elle implique une approche globale de la destination touristique, intégrant les questions de mobilité, d'information, d'hébergement et d'accès aux activités.

En 2025, le CAWaB s'inscrit dans les dynamiques stratégiques visant à renforcer un tourisme accessible et cohérent. Il contribue aux réflexions portées par les acteurs du secteur, notamment dans le cadre de la vision stratégique « Vision 2035 » de Visit.Brussels.

Le CAWaB s'implique également à l'échelle internationale dans les échanges et les réflexions sur le tourisme accessible.

## PARTICIPATION AU SOMMET MONDIAL DU TOURISME ACCESSIBLE

Après avoir organisé la 2ème édition en 2018, le CAWaB était impliqué, en tant que membre du Comité directeur, dans l'organisation du troisième sommet mondial du tourisme accessible « Destinations for All », qui s'est tenu à Turin en octobre dernier. Cet événement constitue un espace d'échange majeur à l'échelle internationale sur les enjeux liés à l'accessibilité du tourisme.

Notre participation a permis de modérer 2 sessions et de

suivre de nombreuses autres sessions, d'échanger avec les acteurs du secteur et de contribuer activement aux réflexions en cours.

Dans la continuité de ce sommet, des discussions ont été engagées en vue de l'organisation d'une quatrième édition. L'objectif est de garantir la pérennité, la cohérence et le rayonnement international de cette initiative.

## CONTRIBUTION À LA VISION STRATÉGIQUE DE VISIT.BRUSSELS

Le CAWaB a contribué aux réflexions stratégiques en matière de tourisme accessible dans le cadre de l'élaboration de la « vision 2035 » de Visit.Brussels.

Lors de cet atelier, nous avons rappelé l'importance d'adopter une approche globale de l'accessibilité, en considérant la destination touristique dans son ensemble. Nous avons également insisté sur la nécessité de renforcer

la collaboration entre les différentes compétences, notamment en matière de mobilité, afin de garantir une accessibilité cohérente et continue pour les visiteurs comme pour les Bruxellois.



# COMMUNICATION DU CAWaB

La communication constitue un levier central du plaidoyer du CAWaB. En 2025, le Collectif utilise l'ensemble de ses canaux pour informer, mobiliser et renforcer la visibilité des enjeux d'accessibilité.

Emailings, réseaux sociaux et publications sur le site internet permettent de soutenir l'action collective, d'informer, de sensibiliser, d'interpeller les décideurs et de renforcer la visibilité des enjeux liés à l'accessibilité.

## Les canaux de communication

En appui à ses priorités stratégiques, le CAWaB s'appuie sur des outils de communication complémentaires, adaptés aux différents publics concernés.



### Emailings

#### REVUE POLITIQUE, DE PRESSE ET D'ACTUALITÉS

Le CAWaB diffuse mensuellement une revue consacrée à l'actualité de l'accessibilité à plus de 650 abonnés. Cet outil de veille permet de relayer les évolutions législatives et politiques, les analyses, les publications spécialisées ainsi que les questions parlementaires pertinentes. Il contribue au renforcement du niveau d'information et de la capacité d'action des acteurs concernés

#### NEWSLETTER

La newsletter constitue un canal privilégié pour informer régulièrement sur les activités, les actions et les analyses du CAWaB. En 2025, 3 éditions ont été diffusées, auprès d'une audience de 950 abonnés avec un taux d'ouverture moyen de 24%. Elle permet de maintenir un lien direct avec les publics et de renforcer leur engagement.

## SITES WEB

### www.cawab.be

Le site internet du CAWaB constitue un outil central de diffusion de l'information et de valorisation des actions du Collectif. Alimenté de manière régulière, il offre un accès structuré aux contenus produits dans le cadre des activités de plaidoyer. En 2025, 16 nouveaux articles y ont été publiés sur les différentes thématiques sur lesquelles nous travaillons.



### agir.cawab.be

La plateforme « Agir pour l'accessibilité » permet aux citoyennes et citoyens de signaler les obstacles rencontrés dans leur environnement quotidien.

## RÉSEAUX SOCIAUX

Le CAWaB assure une présence active sur plusieurs réseaux sociaux afin d'amplifier la portée de ses messages et de toucher un public élargi. Ces canaux sont utilisés pour relayer ses positions, valoriser les avancées obtenues et sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité.

Ils permettent également de s'inscrire dans une dynamique collective avec les associations membres, renforçant ainsi la diffusion des messages auprès d'un public potentiel de dizaine de milliers de personnes, en cumulant les audiences des 22 associations du CAWaB. Les plateformes utilisées par le CAWaB et leurs audiences au 31 décembre 2025 sont présentées ci-dessous.

 Facebook > 3 408 abonnés

 LinkedIn > 1 452 abonnés

 YouTube > 103 abonnés

## RÉSEAUTAGE

Le partage d'informations et d'expertise avec les responsables de la communication au sein des 22 associations Le CAWaB entretient une collaboration régulière avec les responsables de la communication des associations membres. Ces échanges favorisent le partage d'expertise, la mutualisation des ressources et la cohérence des messages diffusés, tout en contribuant à une représentation diversifiée des personnes en situation de handicap.

## PRESSE & MÉDIA

Le CAWaB tente de maintenir une présence journalistique dans les médias traditionnels, en adressant des communiqués de presse, le CAWaB veille à maintenir une présence régulière dans les médias afin de soutenir son action de plaidoyer et de sensibilisation. La diffusion de communiqués de presse à des moments clés permet de porter les enjeux de l'accessibilité dans le débat public et d'interpeler les décideurs.

Les principales parutions du CAWaB en 2025 sont reprises ci-dessous :

**12.02.25 - QU4TRE**

["Tram: l'accessibilité aux PMR renforcée"](#)

**10.03.25 - RTBF ACTUS**

["Les bus et tram de la Stib sont de plus en plus accessibles aux personnes à mobilité réduite"](#)

**18.07.25 - RTBF ACTUS**

["Coup de tonnerre pour les PMR à Bruxelles : la Stib annonce une limitation de l'usage des Taxibus"](#)

**19.07.25 - BRUXELLES TODAY**

["La Stib réduit son offre de Taxibus PMR"](#)

**02.09.25 - RTBF RADIO LA PREMIERE - 5 minutes pour comprendre**

["Blocage bruxellois: Les personnes les plus vulnérables sont les premières victimes"](#)

**05.10.25 - RTBF ACTUS**

["Handicap : "On continue à construire l'inaccessibilité de demain"](#)

**21.10.25 - BX1**

["Nouvelle application de stationnement handyPark : "Un pansement sur un outil qui n'était pas adapté", estime une association"](#)

## Refonte du site internet

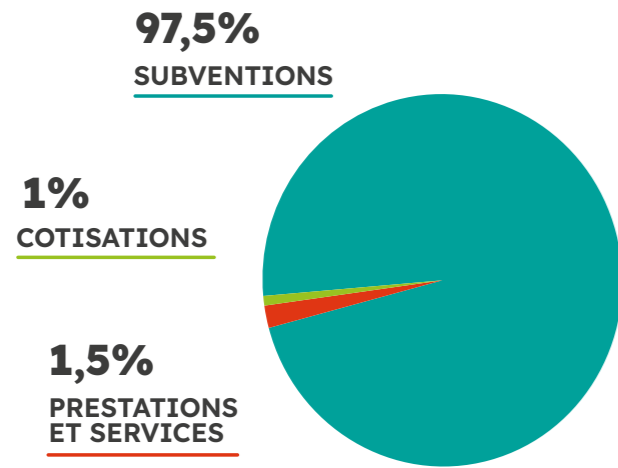
Le CAWaB a initié un travail de refonte complète de son site internet afin de :

- faciliter l'accès à l'information par thématique ou par région ;
- mettre en valeur la bibliothèque d'outils et de guides ;
- renforcer la visibilité des services proposés par ses membres ;
- moderniser l'image du Collectif ;
- migrer vers un nouveau système de gestion de contenu, en remplacement de SPIP.

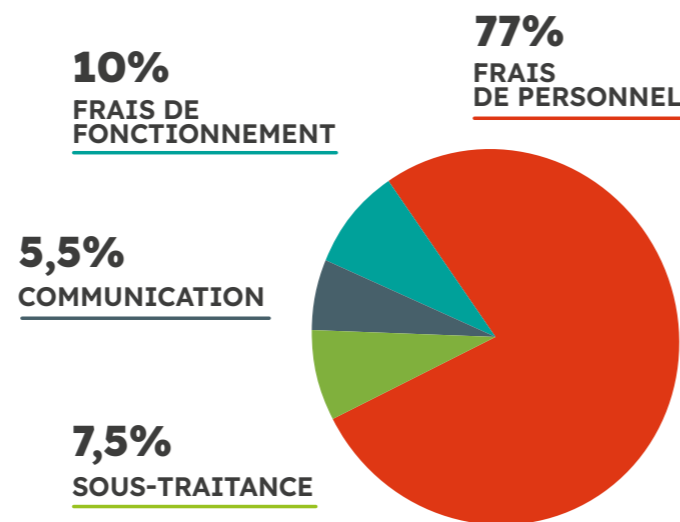
Ce travail, effectué avec l'agence Media Animation, s'étale sur plusieurs mois et le nouveau site verra le jour dans le courant du 1er semestre 2026.

# COMPTES ANNUELS 2025

## Rentrées



## Dépenses



# CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2025 confirme à la fois la progression des enjeux d'accessibilité dans les agendas politiques et la persistance de freins structurels importants à leur mise en œuvre effective. Malgré certaines avancées, l'absence de cadre global contraignant et de mécanismes de contrôle robustes demeure un obstacle majeur à l'égalité d'accès pour les personnes en situation de handicap.

Dans ce contexte, les priorités du CAWaB pour les années à venir s'articulent autour d'un objectif central : inscrire l'accessibilité comme une obligation transversale, planifiée et opposable, couvrant l'ensemble des domaines de la vie quotidienne (mobilité, environnement bâti, communication, événements...).

Le projet de décret accessibilité en Région wallonne constitue, à cet égard, une opportunité déterminante. Le CAWaB restera pleinement mobilisé pour que ce texte se traduise par une avancée structurante et ambitieuse, intégrant l'ensemble des dimensions de l'accessibilité, avec des objectifs clairs, des échéances définies et des moyens de mise en œuvre adaptés. Nous veillerons également à ce que cette dynamique wallonne soit suivie par les autres entités de notre pays.

Plus largement, le CAWaB poursuivra son travail de plaidoyer afin d'assurer la cohérence entre les différentes initiatives réglementaires (notamment européennes, fédérales et régionales) et leur traduction concrète sur le terrain.

Le renforcement du dialogue avec les autorités, les opérateurs et les acteurs de la société civile restera un levier essentiel pour faire émerger des solutions durables.

Enfin, le CAWaB continuera à s'appuyer sur l'expertise de ses membres et sur les retours de terrain pour porter une vision exigeante, mais nécessaire : celle d'une société pleinement accessible, garantissant à chacune et chacun l'exercice de ses droits, en toute autonomie.





# CAWaB asbl

Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles

Siège Social

13 avenue Jules Bordet, 13  
1140 Bruxelles, Belgique

Siège d'Exploitation

23 rue de la Pépinière  
5000 Namur, Belgique

081 13 97 87

info@cawab.be

[www.cawab.be](http://www.cawab.be)

avec le soutien de

